# BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 1938 EXERCICE 1937

#### RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN - RÉSOLUTIONS

#### BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

JULES GUIRAUD PRÉSIDENT JACQUES DE ROHAN-CHABOT VICE-PRÉSIDENT PIERRE STROHL ADRIEN JACQUES ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ALFRED POSE ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL CHARLES BAUDRY ADMINISTRATEUR JEAN DE LA BOUILLERIE LOUIS BRÉGUET RAOUL DE CHARBONNIÈRE DOMINIQUE DE DIETRICH ERIK HAGUENIN MARCEL LACROIX PIERRE LANTZ JACQUES QUELLENNEC JEAN SEGARD-DESURMONT FERNAND VENOT LOUIS VILGRAIN

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. s. BIEUVILLE

G. MARION

J. RICHET

### BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL

16 - Boulevard des Italiens - 16

PARIS

R. C. Seine 251,988 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 1938

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'activité de notre Maison s'est poursuivie, l'an dernier, au sein d'une économie nationale profondément troublée, et qui n'est pas encore parvenue à recouvrer son équilibre.

La plupart des grands pays du monde ont imprimé, en 1937, un nouvel élan à leur effort productif. L'indice de la production industrielle, évalué au nombre 100 pour 1929, s'est élevé, de 1936 à 1937, d'après les plus récentes statistiques de la Société des Nations :

- aux Etats-Unis, de 88 à 94, malgré la régression accentuée des derniers mois;
- en Angleterre, de 116 à 123;
- en Allemagne, de 106 à 116;
- au Japon, de 151 à 168.

Absorbée par un pénible effort d'adaptation à de nouvelles conditions sociales et monétaires, la France est restée à l'écart de cet intense labeur. L'indice national ne s'est élevé que de deux points, et il est demeuré, à 72, très inférieur à celui des autres grandes nations. A vrai dire, les industries métallurgiques et mécaniques, travaillant pour la Défense Nationale, ont été les seules réellement prospères. L'activité du textile notamment, du bâtiment, de l'automobile, s'est ralentie, et nos houillères ne sont parvenues à alimenter que 58 % de la consommation intérieure, contre 66 % en 1936.

Cette stagnation ou ce déclin sont, sans doute, imputables, pour une large part, à un moindre rendement du travail. Ils résultent aussi, et surtout peut-être, de l'aggravation des prix de revient français, devenus trop lourds pour un marché national appauvri et inquiet, et pour des marchés extérieurs approvisionnés à meilleur compte. De la fin de 1936 à la fin de 1937, l'indice des prix de détail s'est élevé de 550 à 676. L'indice des prix de gros est monté de 499 à 601; il s'établissait à 357 à la fin de 1935. Fait digne de remarque, et qui souligne la cause profonde du mal : l'élévation de ce dernier indice est proportionnellement plus forte pour les produits nationaux que pour les produits importés. Il est superflu d'insister sur les dangers d'une pareille tendance. Le problème de l'heure ne consiste pas seulement à travailler davantage, mais à produire à meilleur marché pour pouvoir vendre à l'intérieur et à l'Etranger. C'est un problème à la fois technique et social, qui commande l'avenir de la prospérité nationale dans son ensemble, et sur lequel les Pouvoirs publics se sont récemment et fort opportunément penchés.

La production agricole est restée relativement faible. La récolte de blé n'a pas dépassé le chiffre de 69 millions de quintaux enregistré l'année précédente. La récolte de vin, en léger progrès, s'est élevée de 43 millions et demi à 51 millions d'hectolitres.

L'Insuffisance et les charges excessives de la production ont réagi très défavorablement sur la balance du commerce extérieur, neutralisant ainsi l'incidence qu'aurait pu temporairement exercer, dans ce domaine, la dépréciation de la monnaie nationale. En poids, les importations se sont accrues de près de 20 %; les exportations, de 5 % seulement. En valeur, l'accroissement a atteint près de 17 milliards de francs pour les entrées, et 8 milliards et demi pour les sorties. Le déficit de la balance commerciale, qui ressortait à 5 milliards et demi de francs pour 1935, et 9 milliards 900 millions pour 1936, a dépassé ainsi, pour 1937, le chiffre énorme de 18 milliards, que les autres éléments de la balance des comptes ne peuvent, actuellement, compenser.

Ce lourd passif a pesé, pendant tout l'exercice, sur la monnaie. Il a été la cause chronique et prépondérante de l'affaiblissement du franc sur le marché du change et du fléchissement des réserves d'or du Pays.

La pression continue que ce déficit a exercée sur le cours de la devise nationale, a été fâcheusement accentuée, à diverses reprises, par les mouvements d'exode d'une épargne flottante que ses malheurs ont rendue inquiète et sensible à l'excès, attentive aux moindres

indices qui peuvent entretenir ses alarmes, perpétuellement en quête d'un refuge, d'ailleurs changeant, contre des périls parfois illusoires, et à laquelle on souhaiterait souvent, dans l'intérêt public, plus de sang-froid, de patience, plus de foi aussi dans les forces vives du Pays.

Ces exportations de capitaux sans cause commerciale, particulièrement sensibles au début de l'année, en Mai, en juin et en Septembre, ont alterné, il est vrai, avec des rapatriements en Mars, à l'occasion de la souscription à un grand emprunt de la Défense Nationale; — en juillet et Août, au lendemain des mesures de redressement financier adoptées par les Pouvoirs publics; — dans le dernier trimestre enfin, en raison de la dépression suble par certains grands marchés extérieurs.

Dans l'ensemble cependant, les sorties de fonds, d'origine commerciale ou psychologique, l'ont très largement emporté sur les entrées. L'encaisse métallique de la Banque de France, dont les mouvements — malgré l'écran du Fonds de stabilisation — continuent à refléter, avec un certain retard, les tendances du change, a fléchi, du 24 Décembre 1936 au 23 Décembre 1937, de 381 tonnes d'or fin, c'est-à-dire (en francs de 1928) d'environ 6 milliards et demi. Ce prélèvement n'a pas suffi à protéger le franc contre une nouvelle et importante diminution. Pendant le premier semestre, sa valeur a été maintenue entre les deux limites fixées par la loi monétaire de 1936. Le cours de la livre sterling ne s'en est pas moins élevé progressivement de 105 francs environ, au début de l'année, à 110 francs environ, à la fin de Juin. A partir du 1er Juillet, les Pouvoirs publics ont dû supprimer les limites légales antérieurement assignées aux variations du franc, et le cours de la livre sterling est monté brusquement à 129 fr. Il s'est élevé ensuite, par paliers successifs, jusqu'aux environs de 150 fr.

Au début de Janvier, la valeur du franc sur le marché des devises correspondait à près de 46 milligrammes d'or. Elle ne représentait plus que 34 milligrammes d'or à la fin de Décembre. Après avoir été massivement dévaluée en 1936, la monnale nationale s'est dépréciée, en 1937, de 26 %, ce qui constitue, pour l'Epargne et pour les fonds de roulement des entreprises, un nouvel et pénible appauvrissement.

Comme il était inévitable, la tendance défavorable des changes a privé le marché monétaire, pendant la plus grande partie de l'année, de l'ampleur et de l'élasticité qui lui eussent été indispensables pour subvenir aisément aux besoins de trésorerie d'une économie alourdie par la hausse des prix. La Banque de France, fidèle à une politique traditionnelle, est intervenue libéralement, par ses escomptes et ses avances, pour fournir au marché, toutes les fois où cela a été nécessaire, et à des conditions modérées, les liquidités qui lui faisaient défaut. Grâce à elle, l'année 1937 n'aura pas été du moins — sauf pendant de brèves périodes de crise — une année d'argent cher, dans les transactions à court terme.

Cette rapide esquisse rétrospective d'un exercice particulièrement difficile ne comporterait guère, hélas! que des ombres, si nous n'avions fort heureusement à enregistrer la volonté et l'effort énergique de redressement financier manifestés à diverses reprises par

les Pouvoirs publics. L'équilibre du Budget de l'Etat et des collectivités, l'allègement progressif des charges de la Trésorerie, peuvent seuls - avec la paix sociale - restituer aux capitaux flottants l'élan de confiance qui préviendra définitivement leurs exodes et provoquera leur rapatriement massif. Ajuster les dépenses publiques aux facultés contributives du Pays, limiter les recours à l'emprunt pour rendre au marché financier l'aisance indispensable à une reprise durable des affaires, ranimer la production en diminuant le poids des charges dont elle est grevée : cette œuvre de salut, que le Gouvernement et le Parlement ont courageusement entreprise, est une tâche pénible et de longue haleine qui exigera, de tous les Français, beaucoup de patience et d'abnégation. Elle ne peut être menée à bien sans leur adhésion confiante, leur collaboration ardente et unanime. En langage simple, ce programme technique signifie, pour chacun : faire plier devant l'intérêt public ses appétits, ses craintes ou ses privilèges, ne jamais douter du destin de son Pays, renoncer à l'illusion que les progrès de la consommation suffisent à développer la richesse et que les individus ou les groupes peuvent asseoir leur sécurité ou leur bien-être sur l'appauvrissement général. Au Pays de la raison et du bon sens, et sous la dure leçon des faits, ces vérités rudes mais éternelles, ces vertus élémentaires des peuples libres et forts finiront bien par s'imposer.

...

Les phases d'espoir et de découragement qu'une année aussi agitée a suscitées dans la communauté française, devaient nécessairement dominer la vie d'un établissement de crédit comme le nôtre.

Bénéficiant encore des mesures libérales prises en vue d'accroître le pouvoir d'achat des masses, et du stimulant qu'est toujours pour la demande la crainte de la hausse des prix — corollaire nécessaire de l'avilissement de la monnaie — le premier trimestre a été caractérisé par une grande activité. Le pays se reprenait à espérer et à croire dans un ordre nouveau. Aussi les appels faits par l'Etat à l'Epargne ne restaient-ils pas sans réponse. Il était possible d'envisager, avec une sage consolidation des avantages acquis par les salariés et dont le principe n'était plus discuté, le retour progressif des capitaux qui avaient fui devant des menaces plus ou moins réelles.

Mais la recrudescence des troubles sociaux, l'évolution de la situation internationale allaient réveiller des appréhensions qui ne trouvaient que trop d'aliment dans le caractère précaire de l'équilibre de nos finances publiques et dans le déficit de notre balance commerciale. La dépréciation de la devise nationale qu'a provoqué ce trouble, a entraîné un dégonflement important de la masse des capitaux mis à la disposition des banques, et un placement de plus en plus malaisé des emprunts d'Etat. Notre commerce a été lourdement atteint par cette évolution : le produit des souscriptions et placements à fléchi de 50 % par rapport au premier trimestre, et la tension des taux sur le marché monétaire n'a

que très partiellement compensé la moins-value imputable à la diminution des ressources.

La nouvelle bourrasque, qui a emporté le franc de 1936, a été suivie de cette première détente que crée toujours le fait accompli. La crise boursière de New-York, survenant sur ces entrefaites, a rappelé aux Français trop prompts à désespérer de leur pays, qu'il n'y a pas de lieu où l'Epargne puisse se trouver hors de tout danger; la leçon n'a pas été entièrement perdue, et quelques capitaux ont retrouvé le chemin de la France. Ces mouvements, joints aux achats de francs que provoquait l'afflux des étrangers vers notre Exposition Internationale, ont pu atténuer les effets du déficit de notre balance commerciale et provoquer une certaine reprise du franc. Comme il est naturel, cette détente a eu sa répercussion sur les dépôts des Banques, et l'accroissement des moyens d'action de celles-ci aurait pu leur faire espérer un troisième trimestre très satisfaisant si une sentence arbitrale n'avait, à partir du 1er Juillet, ajouté encore à des charges de personnel dont vous savez la lourde incidence sur nos budgets.

A l'entrée de l'hiver, la tension internationale devenant de plus en plus inquiétante, une vague de pessimisme a passé derechef sur le Pays. Il est devenu trop clair que l'énorme effort auquel nous condamnent à la fois la liquidation de la guerre passée et la préparation de la défense du Territoire, dépassera nos forces, si nous n'acceptons pas à temps le dur labeur et les sacrifices indispensables.

Devant cette menace, les conflits des intérêts particuliers n'ont pas su s'atténuer, chacun s'est dérobé; inéluctablement, le repli de la devise nationale a provoqué la raréfaction des capitaux et rendu plus malaisé le placement des emprunts d'un Etat dont le crédit se trouvait affaibli. Cette double action sur le marché monétaire et sur le marché financier a atteint l'activité bancaire aussi bien dans la partie commerciale, qui a souffert de la pénurie des moyens, que dans le compartiment titres, qui s'est trouvé privé d'émissions.

Dans un milieu aussi instable, nous nous sommes efforcés de ne rien modifier aux concours libéraux que nous apportons à notre clientèle; ne nous dissimulons pas, toutefois, qu'il est aujourd'hui difficile au banquier de répondre à toutes les demandes — même justifiées — dont il est assailli. Les retards prolongés que mettent toutes les Collectivités publiques à régler les travaux faits pour elles, la hausse des prix qui, pour des quantités inchangées, multiplie souvent par un coefficient élevé les besoins de crédit de l'industrie et du commerce, sont autant de causes naturelles de l'accroissement des besoins de capitaux. Mais, malgré la grande libéralité d'un Institut d'émission, par ailleurs tenu de ne pas créer des francs qui pourraient aller s'offrir sur le marché des changes, la disparité entre l'accroissement des appels aux banques et l'augmentation des ressources dont celles-ci disposent, rend à peu près inévitable un contingentement du crédit.

Dans le domaine des émissions, nous avons largement prêté nos guichets à l'Etat et aux Collectivités publiques. Nous avons notamment pris part aux opérations suivantes :

Emprunt français 4 1/2 % dit de la Sécurité Nationale, placement des Bons du Trésor 4 % 1937 à un an et 5 % 1937 à cinq ou dix ans, Emprunts 5 1/2 % de diverses Colonies françaises, émission d'obligations 6 % des Grands Réseaux français, émission d'obligations 6 % du Chemin de Fer Métropolitain, émission d'obligations 5 1/2 % du Crédit National, émission de Bons 5 % à cinq ans de la République Tchécoslovaque, Emprunt 5 % de la Ville de Nice.

Nous déplorons que la tenue du marché financier ne nous ait pas permis d'apporter à l'industrie et au commerce une aide comparable. Parmi les quelques opérations d'émission auxquelles nous avons pu participer, nous citerons les emprunts de l'Union d'Electricité 6%, de la Société de Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques Alais, Froges et Camargue 6%, des Forges et Ateliers de Commentry-Oissel 61/2%, de l'Energie Electrique du Maroc 6% et du Gaz de Nice 61/2%.

La hausse des prix pose pour un grand nombre d'entreprises le problème du rajustement de leur capital social. Mais là encore, l'état du marché n'a guère permis des appels au public. Nous signalerons toutefois les augmentations de capital des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), de la Compagnie Française des Pétroles, des Ateliers et Chantiers de la Loire, de la Société Indochinoise de Cultures Tropicales et de la Compagnie d'Assurances « Le Soleil-Accidents », toutes opérations auxquelles nous avons prêté notre concours.

Les absorptions que nous avions annoncées à votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mars 1937 et que vous avez ratifiées au cours de vos Assemblées extraordinaires du 30 Mars et du 30 Juillet, ont avant tout retenu l'attention de nos services administratifs pendant l'exercice dont nous vous rendons compte aujourd'hui. Par la Banque Adam, la Banque Piérard, la Caisse Commerciale de Saint-Quentin, nous avons considérablement renforcé nos positions dans le Nord et le Nord-Est de la France. Les Flandres, le Boulonnais, la Picardie, l'Artois, le Cambrésis, la Thiérache, provinces qu'un sol opulent place parmi les plus riches, le Hainaut et le Pays noir que le bassin charbonnier a peuplé des usines les plus diverses, toutes ces régions qui jouent dans l'économie française un rôle si éminent, sont aujourd'hui entrées dans notre sphère d'action. Nous avons dans les cinq départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, 78 succursales, agences ou sous-agences contre 25 en 1936.

La Banque Adam nous a également apporté huit sièges poitevins qui complètent harmonieusement nos groupes de l'Ouest.

Dans les Alpes, où nous avions renoncé, du fait de la puissance des banques régionales, à reprendre les quelques agences ouvertes sans grand succès par nos prédécesseurs, la Banque du Dauphiné et la Banque des Alpes nous ont enrichi de 18 nouveaux sièges qui s'avèrent pleins de vitalité et qui nous introduisent d'emblée auprès d'une population qu'un ardent régionalisme rend particulièrement réservée.

Cette large extension de notre réseau a posé de multiples problèmes de détail. Sans rien brusquer des habitudes de la clientèle, il convenait d'unifier les méthodes, d'introduire partout cette souple rigueur qui sait adapter les exigences de la règle à l'infinie variété de la vie.

Cet effort a dû être mené de pair avec celui que requérait de nos services centraux le courant d'affaires qui nous venait de ces nouveaux sièges.

Un gros supplément de travail nous a été ainsi imposé, et cela juste au moment où, du fait de l'application de la Convention Collective qui a sensiblement accru la durée des congés individuels et bloqué ces congés sur une courte période, nos services fonctionnaient avec des effectifs réduits.

Grâce à l'inlassable dévouement de notre personnel, à l'esprit de maison qui règne dans votre Société du haut en bas de l'échelle, ces difficultés accumulées ont été vaincues.

La fusion du nouveau réseau avec l'ancien est aujourd'hui faite et les quelques problèmes en instance doivent trouver tout naturellement leur solution au cours de ces prochains mois.

C'est dire que nous sommes prêts à la reprise que nous donnera le libre épanouissement de facultés créatrices, depuis trop longtemps paralysées par l'incertitude du lendemain ou par une excessive réglementation.

\*\*\*

Ce progrès est avant tout le fait, au Passif, des créditeurs qui sont passés de Fr. 2.929.013.431 à Fr. 3.840.883.392. Vous noterez aussi la hausse de quarante millions dans le capital social. Cette augmentation n'est évidemment qu'un premier pas dans une voie où nous souhaitons que les circonstances nous permettent d'aller plus avant.

A l'Actif, par contre, vous constaterez un accroissement important des Espèces en caisse (+ Fr. 150.000.000), des Avoirs dans les Banques (+ Fr. 177.000.000), du Porte-

feuille Effets (+ Fr. 400.000.000). Le poste Immeubles, Installations, Matériel passe de 17 millions à 27 millions et demi; c'est là une augmentation qui, pour la quasi-totalité, correspond à la seule valeur des immeubles apportés par les banques reprises en cours d'exercice.

Nos bénéfices pour l'année 1937 ont été de :	Fr.	15.394.468,12
Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit	Fr.	3.253.935,35
le solde disponible du compte de Profits et Pertes s'élève à	Fr.	18.648.403.47

Ce bénéfice nous permet de vous proposer la distribution à nos actions de l'intérêt statutaire qui ne leur avait pas été servi jusqu'ici.

La répartition des bénéfices soumise à votre agrément serait donc la suivante :

Bénéfice de l'exercice 1937 :	Fr.	15.394.468,12
- Réserve légale : 5 % du bénéfice de l'exercice Fr. 769.72	3,40	
- Dividende de 30 Fr. par action, sur lequel un acompte de 10 Fr. a été mis en paiement le 15 Novembre 1937	0, »	
	Fr.	9.169.723,40
Reste	Fr.	6.224.744,72
— Sur ce reliquat, 10 %, soit	Fr.	622.474,47
Iralent au Conseil, conformément à l'article 43, alinéa 3, des statuts.		-
Reste	Fr.	5.602.270,25
dont 20 %, soit	Fr.	1.120.454,05
Reste	Fr.	4.481.816,20
Il convient d'ajouter à ce reste le report à nouveau de l'exercice 1936, soit	Fr.	3.253.935,35
Il ressortirait un solde de	Fr.	7.735.751,55
naire	Fr.	3.000.000, »
Il resterait en définitive	Fr.	4.735.751,55

D'autre part, nous vous demandons d'affecter à la Réserve Extraordinaire la prime de fusion qui figure au Passif du Bilan pour Fr. 2.000.000, ce qui porterait cette réserve à Fr. 15.000.000.

Si vous acceptez ces propositions, le solde du dividende, soit 20 Fr., sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 16 Mai prochain.

.\*.

C'est, Messieurs, un Conseil assez profondément modifié qui se présente devant vous.

M. Erik HAGUENIN, que M. Albert BUISSON vous avait présenté lors de votre Assemblée du 17 Avril 1935 et qui présidait l'an dernier vos débats, nous a demandé, dans le courant du mois d'Août, de le décharger de ses fonctions de Président, estimant sa mission terminée et la jugeant, au surplus, peu compatible avec la tâche qu'il venait d'assumer dans un groupe important de Compagnies d'assurances.

Nous avons en conséquence, le 29 Octobre, appelé parmi nous, M. Jules GUIRAUD, Gouverneur honoraire de la Banque de France et nous l'avons, par acclamations, porté à la présidence de notre Conseil. Sorti de l'Ecole Polytechnique, M. GUIRAUD a fait à l'Administration des Finances une carrière qui l'a conduit successivement à la Direction de la Comptabilité Publique, puis à la Recette Centrale des Finances de la Seine. De là, il est passé à la Banque de France, où il a été d'abord second, puis premier Sous-Gouverneur. Partout où il a prodigué son activité, M. GUIRAUD, par ses qualités de cœur, par sa parfaite connaissance des hommes, par son inébranlable équilibre, a joui d'une exceptionnelle autorité. C'est avec fierté que nous vous demandons de ratifier le choix que nous avons fait de cette personnalité.

M. GUIRAUD, en plein accord avec tout le Conseil d'Administration, a voulu élargir notre Comité de Direction et, à cette fin, nous a demandé d'admettre parmi nous tout d'abord M. Adrien JACQUES, dont la sûre technique bancaire et la loyauté sont universellement prisées, puis, quelques semaines plus tard, M. Pierre STROHL, Secrétaire Général honoraire de la Banque de France, que sa brillante carrière, faite tout entière dans notre Institut d'émission, dispense d'une plus ample présentation. M. STROHL a été nommé par nous Vice-Président du Conseil d'Administration aux côtés de M. de ROHAN-CHABOT, et M. JACQUES a été investi des fonctions d'Administrateur-Délégué.

Notre Comité de Direction groupe ainsi, autour du Président, nos deux Vice-Présidents, l'Administrateur-Délégué, l'Administrateur-Directeur Général et deux d'entre nous.

Il se réunit chaque jour et se prononce sur le principe de toutes les opérations importantes de notre maison; vous apprécierez sans nul doute la sécurité que vous donne la certitude qu'aucun engagement de quelque amplitude ne peut être pris valablement sans avoir reçu son assentiment. Le Comité apporte, en outre, à une Direction Générale dont il apprécie comme il convient l'intelligent labeur et les heureuses réalisations, les directives et les conseils nécessaires. S'il a pour préoccupation de conserver, dans l'étude des affaires sociales, l'esprit le plus compréhensif, si, se gardant de toute routine, il a le souci d'éviter toute solution de paresse, il prétend aussi se tenir très exactement dans la ligne qui s'impose à un établissement de crédit. Nous recevons des dépôts remboursables à vue, et cela nous crée l'obligation de nous détourner des remplois qui immobilisent nos fonds.

C'est dire que nous avons à cœur de n'empiéter aucunement sur le domaine qui est celui des banques d'affaires.

Pour cette raison, nous n'avons pas cru pouvoir suivre un de nos anciens collègues dans une opération qui tendait à créer des liens étroits entre une importante banque d'affaires et notre maison. Devant cette divergence de vues quant à la politique de notre établissement, M. Roger DEMON a préféré se démettre de ses fonctions d'Administrateur. Tout en regrettant son départ, nous n'avons pu que prendre acte de sa décision.

M. Raoul de RICCI, Administrateur-Délégué de la Banque Adam (Société Nouvelle), et qui était entré dans notre Conseil pour préparer l'absorption par nous de cette banque, nous a demandé, lui aussi, une fois sa tâche terminée, de lui rendre sa liberté, tout en nous adjoignant des personnalités dont les attaches avec la clientèle de nos nouvelles agences du Nord sont particulièrement étroites. Nous avons, à regret, enregistré cette démission. Le groupe auquel appartient M. de RICCI étant déjà représenté dans notre Conseil, nous avons appelé parmi nous M. Fernand VENOT, Président de l'Entente Métallurgique du Nord et Vice-Président de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, M. Marcel LACROIX, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Boulogne, et M. Jean de la BOUILLERIE, qui représente dans notre Conseil la famille Adam.

En raison de sa parfaite connaissance de notre nouvelle clientèle, nous avons unanimement appelé M. Fernand VENOT, lors de la réorganisation de notre Comité de Direction, à siéger aux côtés de M. de CHARBONNIERE, qui fait partie de ce Comité depuis 1932.

Enfin, M. Nicolas GRILLET, qui était Administrateur de notre Société depuis sa création, nous a, en cours d'exercice, fait part de sa décision de reprendre sa liberté. La multitude des problèmes nouveaux que les conditions actuelles de l'industrie posent pour les chefs d'entreprise, ne permettait plus à M. GRILLET de joindre à ses nombreuses tâches celles qui incombent aux administrateurs d'un établissement de crédit. Nous avons vivement regretté la détermination de M. Nicolas GRILLET, qui a toujours eu de ses devoirs envers ses mandants la plus noble conception.

Nous vous demandons de donner quitus de leur gestion à MM. Roger DEMON, Raoul de RICCI et Nicolas GRILLET.

Nous présentons à votre ratification les nominations de MM. Jules GUIRAUD, Jean de la BOUILLERIE, Marcel LACROIX, Fernand VENOT, Adrien JACQUES et Pierre STROHL.

Vous aurez, en conformité de l'article 19 des statuts, à procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Le sort a désigné comme membres sortants MM. Pierre LANTZ, Jacques QUELLENNEC et Louis VILGRAIN, qui se représentent à vos suffrages, et dont nous vous proposons la réélection, leur mandat devant expirer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 1944.

Vous aurez aussi à désigner vos Commissaires aux Comptes. MM. BIEUVILLE et MARION, Commissaires titulaires, M. Jacques RICHET, Commissaire suppléant, sont rééligibles. Nous pensons que vous aurez convenance à désigner trois commissaires titulaires pour une durée de trois ans, et à porter à 30.000 francs leur rémunération globale annuelle.

Vous aurez enfin à renouveler à vos Administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi de 1867. Comme les années précédentes, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de notre Société, opérations dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation; elles font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937 répartition)

ACTIF		PASSIF	
Espèces en Caisse, Banque de France et Trésor Public	356.738.183,48 701.288.997,15 1.999.814.189,12 131.611.350,18 35.896.960 » 748.643.100,74 100.051.238,27 15.893.553,05 27.500.000 » 36.065.940,23 2.800.000 »	Comptes Courants et Comptes Créditeurs	3.628.443.415,5 212.439.977 100.051.238,2 43.365.543,5 140.000.000 1.354.934,4 2.000.000 10.000.000
TOTAL	4.156.303.512,22	TOTAL	4.156.303.512,2

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice 1937

#### Messieurs,

Conformément à la mission dont votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mars 1937 a bien voulu nous investir, nous avons examiné conjointement les opérations et les comptes de l'exercice 1937. Tous les éléments utiles nous ont bien été communiqués dans les délais prescrits, et nous avons trouvé auprès des services toutes facilités pour remplir notre mission. Nos multiples vérifications, parmi lesquelles un certain nombre ont porté sur des existences matérielles, ainsi que le décret du 8 Août 1935 nous en fait l'obligation, ont été effectuées à la Direction Générale à Paris, et dans un Siège Administratif de province.

Nous avons pu contrôler la conformité des indications qui ressortent des écritures arrêtées au 31 Décembre 1937 avec les chiffres du Bilan à même date qui vous est présenté. Vous trouverez dans le rapport du Conseil d'Administration qui nous a été communiqué, conformément aux dispositions légales, les renseignements traditionnels sur la marche et la situation des diverses branches de votre activité sociale. Nous avons vérifié les indications matérielles de ce rapport et nous n'avons aucune remarque spéciale à vous faire à ce sujet.

L'exercice 1937 marque une étape importante dans la vie sociale de votre Etablissement. L'absorption de quatre maisons de Banque, que vous avez approuvée dans vos Assemblées Générales Extraordinaires des 30 Mars et 30 Juillet 1937, a notamment accru le champ d'action de vos services de production. Par suite de ces fusions, le capital social est passé de 100 à 140 millions de francs.

Cet accroissement s'explique par les divers mouvements ci-après :

#### A L'ACTIF

Les Espèces en Caisse et les Disponibilités à la Banque de France et au Trésor Public se chiffrent à Fr. 356.738.183,48, soit une augmentation de F	r.	152.006.487,74
Les Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants se montent à Fr. 701.288.997,15, soit une augmentation de	r.	176.455.822,17
Le poste Portefeuille Commercial, B.D.N. et Bons du Trésor se totalise par Fr. 1.999.814.189,12.		
Ce chiffre a été obtenu après déduction de la provision nécessaire pour ramener les valeurs de trésorerie au cours du 31 Décembre 1937.		
Il n'en résulte pas moins une augmentation de	Fr.	403.066.589,23
Enfin, les Coupons à Encaisser, dont le total atteint Fr. 131.611.350,18, sont en augmentation de	Fr	60.933.044,47
Cette augmentation est la conséquence des absorptions qui ont provoqué momentanément un surcroît de travail considérable, mais il est à prévoir qu'étant donné les mesures prises, cette situation exceptionnelle prendrafin à brève échéance.		
Soit pour l'ensemble des postes ci-dessus, une augmentation totale de qui vient de la progression des dépôts signalée ci-après.	Fr.	792.461.943,61
Pour assurer la vérification matérielle de ces divers postes, nous avons suivi personnellement à Paris les inventaires de fin d'année. Nous nous sommes fait représenter les procès-verbaux de vérification et les extraits de comptes des Banquiers et Correspondants, ce qui nous a permis de reconnaître la concordance des existences ou des soldes avec les écritures comptables.		
Par contre, les Reports qui se chiffrent à Fr. 35.896.960, sont en diminution de	Fr.	14.960.160. »
Les Comptes-Courants et Comptes Débiteurs           qui atteignent         Fr.         748.643.100,74           contre, au 31 Décembre 1936         Fr.         587.346.302,36		
sont en augmentation de	Fr.	161.296,798,38
Les Débiteurs par Acceptations, qui ont leur contre-partie exacte au Passif, s'élèvent à Fr. 100.051.238,27, d'où une augmentation de	Fr.	16.037.715,55
Les titres figurant à l'actif social sous la rubrique Portefeuille-Titres, se montent à Fr. 15.893.553,05, et accusent ainsi une augmentation de qui provient surtout de la reprise des divers portefeuilles des banques absorbées. Ces titres ont été inventoriés aux cours cotés au 31 Décembre 1937 ou au prix d'achat, lorsqu'il était inférieur au cours du 31 Décembre et, pour les valeurs non cotées, sur des bases qui ne doivent laisser aucun mécompte.	Fr.	4.805.404,05
Les Immeubles, Installations et Matériel inscrits pour 27.500.000 Fr. sont en augmentation de	Fr.	10.500.000. »

Cette augmentation vient, pour la plus grande part, des apports immobiliers au sujet desquels les Commissaires aux Apports vous ont donné toutes explications nécessaires dans les rapports qu'ils ont présenté à vos Assemblées des 30 mars et 30 juillet 1937.

Enfin, les Comptes d'Ordre et Divers s'élèvent à Fr. 36.065.940,23. Ils renferment, d'une part, des écritures qui ont leur contre-partie au Passif, d'autre part, des écritures à répartir entre les Sièges et enfin, comme pour les exercices précédents, les souscriptions en cours et les stocks d'économat.

L'Acompte sur Dividende se trouve porté, cette année, à Fr. 2.800.000 (au lieu de Fr. 2.000.000), par suite de l'augmentation du capital.

#### AU PASSIF

Les Dépôts à Vue et à Court Terme en Comptes Courants et Comptes Créditeurs atteignent le mon-			
tant important de	3.628.443.415,51 2.749.714.431,88		
soit une augmentation de			878.728.983,63 33.140.977. »
relevée dans les Bons à échéance fixe, d'où une augmentat	tion globale de	Fr.	911.869.960,63
dont la contre-partie se trouve dans les divers postes de l'Acti	f analysés plus haut.		

Il y a, dans cette augmentation des Dépôts, un témoignage de confiance de la part de la Clientèle qu'il vous sera agréable de constater.

Les Comptes d'Ordre et Divers s'élèvent à Fr. 43.365.543,55; ils s'appliquent, pour une part importante au réescompte, à des provisions pour frais et impôts à régler et à des écritures à répartir entre les Sièges; le surplus a, comme dit plus haut, sa contre-partie au même poste de l'Actif.

Le nouveau poste « Prime de Fusion » de Fr. 2.000.000 a été constitué à la suite des décisions que vous avez prises dans votre Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juillet 1937 à l'occasion de la fusion avec la CAISSE COMMERCIALE DE SAINT-QUENTIN, la BANQUE DES ALPES et la BANQUE DU DAUPHINE. Votre Conseil d'Administration vous propose l'emploi de cette prime en l'affectant à la Réserve Extraordinaire.

10.000.000. »

L'emploi de la Prime de Fusion de	Fr.	2.000.000. »
la porterait à	Fr.	12.000.000. »
et le prélèvement de	Fr.	3.000.000. »
qu'il vous est proposé de faire sur les Bénéfices de l'Exercice 1937, portera finalement la Réserve Extraordinaire à		15.000.000. »

15.394.468,12

Votre Conseil d'Administration vous propose, conformément à l'article 43 des Statuts, de répartir ce bénéfice comme suit :

5 % à la Réserve Légale Fr. 769.723,40		
6 % du Capital aux Actionnaires Fr. 8.400.000. »		
10 % du surplus au Conseil d'Administration Fr. 622.474,47		
20 % du reliquat aux Parts Bénéficiaires Fr. 1.120.454,05		
	Fr.	10.912.651,92
Solde	Fr.	4.481.816,20
auquel s'ajoute le Report à Nouveau du précédent Exercice de	Fr.	3.253.935,35
Soit un total de	Fr.	7.735.751,55
qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, serait affecté à concurrence		
de	Fr.	3.000.000. »
à la Réserve Extraordinaire,		
le solde de	Fr.	4.735.751,55
étant reporté à nouveau.		

Cette proposition est conforme à vos Statuts, nous ne pouvons que vous engager à l'approuver, ains que le Bilan et les Comptes au 31 Décembre 1937 qui viennent de vous être soumis.

Paris, le 23 Mars 1938.

Les Commissaires aux Comptes S. BIEUVILLE, G. MARION. Agréés par la Cour d'Appel de Paris.

#### RÉSOLUTIONS

#### Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports ainsi quel e bilan et les comptes du cinquième exercice social arrêtés au 31 Décembre 1937, tels qu'ils lui sont présentés.

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée, approuvant la répartition du solde bénéficiaire du Compte de Profits et Pertes telle qu'elle lui est proposée, fixe à 6 % (soit 30 francs par titre) le dividende des actions pour l'exercice 1937.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 16 Mai 1938, sous déduction des impôts et de l'acompte de 10 francs payé le 15 Novembre dernier.

Elle décide, en outre, d'affecter au Fonds de Réserve extraordinaire:

- 1º) une somme de Fr. 3.000.000 à prélever sur le solde bénéficiaire du Compte de Profits et Pertes;
- 2°) le montant de la « prime de fusion » figurant au Passif du Bilan, soit Fr. 2.000.000, ce qui porte à 15 millions de francs le total dudit Fonds de Réserve.

#### Troisième Résolution

L'Assemblée donne quitus et décharge de leur gestion à MM. Raoul de RICCI, Roger DEMON et Nicolas GRILLET, Administrateurs démissionnaires au cours de l'Exercice.

#### Quatrième Résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de MM. Jules GUIRAUD, Jean de la BOUILLERIE, Marcel LACROIX, Fernand VENOT, Adrien JACQUES et Pierre STROHL, en qualité d'Administrateurs de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.

#### Cinquième Résolution

L'Assemblée, en conformité de l'article 19 des Statuts, réélit, pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 1944, MM. Pierre LANTZ, Jacques QUELLENNEC et Louis VILGRAIN, Administrateurs sortants.

#### Sixième Résolution

L'Assemblée nomme, pour exercer les fonctions de Commissaires jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Exercice 1940, MM. Socrate BIEUVILLE, Gustave MARION et Jacques RICHET, lesquels feront, à chaque assemblée annuelle, le rapport sur les comptes de l'exercice précédent.

Elle fixe leur rémunération globale à 30.000 francs par an.

#### Septième Résolution

L'Assemblée — après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par MM. les Commissaires aux Comptes, en conformité des prescriptions de l'article 34 de la loi du 24 Juillet 1867 modifié par le Décret-Loi du 8 Août 1935, sur les opérations traitées, dans le cadre de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, avec les Sociétés dans lesquelles certains Administrateurs peuvent avoir un intérêt direct ou indirect, comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants de ces Sociétés — approuve ce rapport et donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte desdites opérations effectuées au cours de l'Exercice 1937.

Elle renouvelle au Conseil d'Administration, pour l'Exercice 1938, l'autorisation prévue par l'article 40 précité, un rapport spécial à ce sujet devant lui être présenté par MM. les Commissaires aux Comptes, au cours de l'Assemblée Ordinaire annuelle qui se tiendra en 1939.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

ACTIF		PASSIF	
Espèces en Caisse, Banque de France et Trésor Public Frs	356.738.183,48	Comptes Courants et Comptes Créditeurs Frs	3.628.443.415,51
Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants	701.288.997,15	Bons à échéance fixe	212.439.977 >
Portefeuille Commercial, B. D. N. et Bons du Trésor	1.999.814.189,12	Acceptations et Créditeurs par Acceptations	100.051.238,27
Coupons à encaisser	131.611.350,18	Comptes d'Ordre et Divers	43.365.543,55
Reports	35.896.960 »	Dividende et Tantièmes à payer	7.342.928,52
Comptes Courants et Comptes Débiteurs	748.643.100,74	Capital	140.000.000 >
Débiteurs par Acceptations	100.051,238,27	Réserve légale	2.124.657,82
Portefeuille Titres	15.893.553,05	Réserve extraordinaire	15.000.000 >
Immeubles, Installations, Matériel	27.500.000 >	Profits et Pertes :	
Comptes d'Ordre et Divers	36.065.940,23	Report à nouveau Exercice 1937	4.735.751,55
TOTAL Frs	4.153.503.512,22	TOTAL Frs	4.153.503.512,22

#### LISTE DES SIÈGES DE LA

#### BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS SIÈGE SOCIAL: 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9°)

#### DIRECTION GÉNÉRALE SERVICES CENTRAUX

16, Boulevard des Italiens

AGENCES A PARIS ET EN BANLIEUE

74-70 à 74-79 75-70 à 75-79 TĚLÉPH. TAITBOUT 73-21 à 73-25

INTER TAITBOUT 290 à 299

CHÈQUES POSTAUX : PARIS 1663-15 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE NACICOMI-PARIS

REGISTRE COMMERCE SEINE 251,988 B

AGENCE CENTRALE, 16, Boulevard des Italiens, 9°. AUTEUIL, 120, Rue Lafontaine, 16°. AVENUE D'ORLÉANS, 53, Avenue d'Orléans, 14°. BARRES 3 Boulevard Barbès, 18e. Bld SAINT-GERMAIN, 133, Boul. Saint-Germain, 6°. BOURSE, 13, Place de la Bourse, 2e CHAMPS-ELYSEES. 73, Aven. des Champs-Elysées, 8°. ETIENNE-MARCEL. 44. Rue Etienne-Marcel, 2°. GAMBETTA, 2, Place Gambetta, 20e. GARE DE LYON. 20. Rue de Lyon. 12°. GARE MONTPARNASSE, 169. Rue de Rennes, 6°. GARE DU NORD, 138, Rue La Fayette, 10°. GOBELINS 77, Avenue des Gobelins, 13°.
GRANDE-ARMÉE, 52, Av. de la Grande-Armée, 17°. JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy, 17°. LA BOETIE, 27, Rue La Boétie, 8º. NATION, 3, Place de la Nation, 11º. PASSY 14 Rue de Passy, 16°. PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy, 9°.

SAINT-LAZARE-HAUSSMANN, 73, Bd. Haussmann, 8° SEBASTOPOL. 45. Boulevard Sébastopol, 1er. TERNES. 9, Place des Ternes, 17e. TRINITE, I, Rue de Clichy, 9°. TURENNE, 109, Rue de Turenne, 3°, VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe, 15°, VICTOR-HUGO, 168. Avenue Victor-Hugo, 16°. VILLETTE 30 Rue de Flandre, 19e. VOLTAIRE, 18. Boulevard Voltaire, 11°.
AUBERVILLIERS, 10, Avenue de la République, Aubervilliers.

IVRY-SUR-SEINE. 18. rue de la Mairie, Ivry-sur-Seine. LEVALLOIS-PERRET. 66, Rue du Président-Wilson, Levallois-Perret.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, 41. Boulevard Rouget-de-NEUILLY-ROULE, 102, Avenue du Roule, Neuilly-PANTIN, 75, Rue de Paris, Pantin, RUEIL, 124, Avenue Paul-Doumer, Rueil.

#### SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE

ABBEVILLE AIRE-SUR-LA-LYS AI BI ALTKIRCH AMBOISE AMIENS ANGERS ANGERS-DOUTRE ANGOULEME ANNONAY ANZIN APT ARCIS-SUR-AUBE ARDRES ARGENTON-SUR-CREUSE ARRAS AUBIGNY-EN-ARTOIS AUBIGNY-SUR-NERE AUCHEL

AUDINCOURT

AUDRUICO AUMALE AUXERRE AUXI-LE-CHATEAU AVAILON AVESNES-SUR-HELPE AVIGNON AVRANCHES BAR-SUR-AUBE BAR-SUR-SEINE BAUGE BAYONNE BAZAS BEALINE BEAUVAIS BELFORT BELLEVILLE-SUR-SAONE BERCK-PLAGE BERNAY-DE-L'EURE

BESANÇON BESANÇON-LES-CHAPRAIS BETHUNE BEZIERS BISCHWILLER BI ANC-MISSERON BLANGY-SUR-BRESLE BLOIS BOHIN BORDEAUX BORDEAUX-SAINT-GENES BORDEAUX-TIVOLI BORDEAUX-VICTOR-HUGO BOULOGNE-SUR-MER BOURBONNE-LES-BAINS BOURG-D'OISANS BOURGES BOURGOIN BRIANÇON BRIEY

BRUAY-EN-ARTOIS BRUYERES CAEN CAGNES-SUR-MER CALAIS CAMBRAI CANNES CARCASSONNE CARPENTRAS CARVIN CASTRES CAUDRY CAVAILLON CAYEUX-SUR-MER CERNAY CHABLIS CHALON-SUR-SAONE CHARLEVILLE CHARTRES CHATEAU-GONTIER CHATEAUROUX

#### SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE (suite)

CHATEAU-THIERRY HAUTMONT HENDAYE CHATILLON-SUR-SEINE HESDIN CHAUNY HIRSON CHAUVIGNY ISSOIRE CHENERAILLES IEUMONT CHOLET IOIGNY CIVRAY JOINVILLE CLAMECY CLERMONT-FERRAND JUSSEY LABOUHEYRE COGNAC LA CAPELLE-en-THIERACHE COLMAR LA CHARITE-SUR-LOIRE COMMENTRY LA CHATRE CORBEIL LA FLECHE CORBIGNY LA HAYE-DESCARTES CORNIMONT LAIGLE COURS LA MURE CRAON LAON DAX LARAGNE DELLE LA ROCHE-POSAY DENAIN LA TOUR-DU-PIN DESVRES IAVAL DIFPPE LAVELANET DIFULEFIT LE BLANC DIION LE HAVRE DINAN LE HAVRE-ROND-POINT DOLE LE MANS DOUAL LE NOUVION-EN-DOULLENS DOURDAN LENS DREUX LE PUY DUNKERQUE LES ANDELYS ELBEUF LESPARRE EMBRUN LE THILLOT EPINAL LE TOUQUET ESTAIRES LEZIGNAN ETAPLES LIBOURNE ETREPAGNY LILLE EVREUX LIMOUX FECAMP FEUQUIERES-EN-VIMEU LISIEUX L'ISLE-SUR-LE-DOUBS FIRMINY LIVAROT **FLIXECOURT** LONGWY FONTAINEBLEAU LONS-LE-SAUNIER FORBACH FORGES-LES-EAUX LOUDUN LOUVIERS FORMERIE LURE FOUGEROLLES LUXEUIL-LES-BAINS FOURMIES LYON FREVENT LYON-BELLECOUR FRUGES LYON-BROTTEAUX GAILLAC LYON-GUILLOTIERE GAP LYON-LAFAYETTE GERARDMER LYON-LA-MOUCHE GISORS LYON-TOLOZAN GRANDVILLIERS LYS-LEZ-LANNOY GRAULHET MANTES-GASSICOURT GRAVELINES MARLE-SUR-SERRE GRENOBLE

GUFBWILLER

HAGUENAU

HAUBOURDIN

GUINES

MARQUISE

MASEVAUX

MARSEILLE

MAUREUGE MAZAMET MEAUX MELUN MERU METZ MIGENNES MIRECOURT MONTARGIS MONTBARD MONTRELIARD MONTE-CARLO MONTELIMAR MONTEREAU MONTLUÇON MONTMORILLON MONTPELLIER MONTREUIL-SUR-MER MORESTEL MORTAGNE MORTEAU MOULINS MULHOUSE MULHOUSE-GRAND'RUE NANCY NANGIS NANTES NARBONNE NEMOURS NEUFCHATEL-EN-BRAY NEVERS NICE NIMES NŒUX-LES-MINES NOGENT-SUR-SEINE ORLEANS PARTHENAY PAU PERONNE PERPIGNAN PFAFFENHOFFEN PITHIVIERS PLOMBIERES-LES-BAINS POITIERS PONTARLIER PONT-AUDEMER PONTCHARRA PROVINS PHISFALIX RAMBERVILLERS RAMBOUILLET REMIREMONT RENNES RIBEAUVILLE RIVE-DE-GIER RIVES ROANNE ROISEL ROMILLY-SUR-SEINE ROMORANTIN ROUBAIX MARSEILLE-DUGOMMIER ROUEN MARSEILLE-REPUBLIQUE

ROYE

SABLE-SUR-SARTHE SAINT-AIGNAN-SUR-CHER SAINT-AMAND-LES-FALLY SAINT-AMAND-MONTROND SAINT-BONNET SAINT-CALAIS SAINT-CHAMOND SAINT-CLAUDE SAINT-DIE SAINT-ELOY-LES-MINES SAINT-ETIENNE SAINT-FARGEALL SAINT-FLORENTIN SAINT-FONS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT SAINT-LOUIS SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE SAINT-OMER SAINT-PALAIS SAINT-POL-SUR-TERNOISE SAINT-QUENTIN SALINS-LES-BAINS SARREGUEMINES SCHIRMECK SEDAN SELESTAT SENONES SENS SETE SISTERON SOISSONS SOLESMES STRASBOURG TARARE TARBES THANN THIFRS THIONVILLE THIZY TONNERRE TOULOUSE TOURCOING TOURNON TOURS TROYES VAL-D'AIOL VALENCIENNES VENDOME VERSAILLES VERVINS VESOUL VEYNES VICHY VIENNE VIERZON. VILLEFRANCHE-SUR-SAONE VILLENEUVE-SUR-YONNE VILLERS-COTTERETS VIZILLE VOIRON YVETOT